

Il ajoute:

Mais les faits prouvent que de Gaulle a l'intention de faire de cet organisme un instrument capital pour l'avancement de la politique culturelle de la France.

Plus loin dans l'article on lit ceci:

Les deux principales résolutions adoptées préconisent la création d'une «agence internationale de coopération culturelle» parmi les nations et «régions» de langue française et un front commun par les gouvernements de langue française l'an prochain au cours des négociations internationales sur le contrôle des satellites de télécommunications.

Ces deux questions intéressent manifestement les pays de langue française en tout ou en partie.

La troisième et plus importante citation est tirée de la presse française; les réseaux français ont diffusé les mêmes renseignements à 6 heures et de nouveau à 9 heures dans la soirée du 9 octobre. Voici la traduction du texte.

Une délégation du gouvernement canadien composée de sept experts en équipement de satellites doit arriver en France le 15 octobre, d'après des sources canadiennes autorisées. Dans les milieux informés, cette annonce revêt un intérêt spécial au moment où le Canada vient de proposer à la France un projet détaillé de coopération dans le domaine de la recherche spatiale.

Selon les sources canadiennes, cette proposition a été faite par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, au cours de leur entrevue la fin de semaine dernière aux Nations Unies, à New York.

Je ne veux pas aggraver la difficulté du ministre mais je voudrais le mettre en garde à propos de la question du secret. On devrait nous dire ce que fait le Canada à ce sujet et nous devrions savoir quelque chose relativement au rôle de NORAD qui a été renouvelé sans qu'on en discute au Parlement.

Ne contribuons pas davantage à l'agitation publique qui se manifeste dans ce domaine. Si ces gens vont en France, où sont-ils? S'agit-il de techniciens, d'experts en communications réciproques, en électronique et viennent-ils d'un ou de plusieurs ministères? Quel est le but de leur visite et quelles sont leurs attributions? A quels autres pays a-t-on proposé de collaborer dans le domaine des télécommunications? Quelle liaison s'est établie avec les gouvernements provinciaux qui ont manifesté tant un intérêt qu'une compétence dans ce domaine hautement complexe mais extrêmement important?

Sans aucun doute, nous comprenons tous que l'opinion publique s'intéresse énormément

aux actes que posera le Canada à l'étranger: aujourd'hui, cette semaine ou la semaine prochaine. Il ne devrait pas être difficile de voir combien le public est ombrageux quand les intérêts du Canada sont en cause. Nous aimerions savoir ce que font les gouvernements et quels engagements ils prennent. O ironie, c'est à propos des questions qui concernent précisément les progrès rapides des communications électroniques, que le gouvernement est si peu communicatif. Je demande que sur ce sujet d'importance extrême, le gouvernement nous communique des renseignements.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, ma réponse vise la forme plutôt que le fond. Le député sait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a participé activement à ces délibérations. Le ministre a fourni des renseignements sur d'autres points que le député a soulevés, mais celui-ci refuse de les accepter. Je dirai seulement que si le député avait vraiment cherché à se renseigner, je suppose qu'il aurait volontiers remis ce débat à mardi. Je constate, à regret, qu'il n'a pas eu la courtoisie de le faire.

• (10.20 p.m.)

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, puis-je, en posant la question de privilège, répondre aux insinuations selon lesquelles j'aurais manqué de savoir-vivre et rappeler au député que le ministre m'a fait connaître, il y a à peine quelques minutes, la situation difficile dans laquelle il se trouvait. Il aurait fort bien pu me le faire savoir plus tôt. Et il y a bien assez de ministres suppléants et de secrétaires parlementaires pour s'occuper de la chose. Je n'aime pas être accusé d'incivilité.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, le député sait très bien que le ministre comparait devant le comité.

M. Macquarrie: Comme moi.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler au ministre, comme je l'ai fait à d'autres députés dans le passé, que le Règlement interdit de prêter des intentions malveillantes.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 23 du soir.)